

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

CABINET DU MINISTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

MINISTER'S OFFICE

**DAILY PRESS BRIEFING
OF THE MINISTER OF PUBLIC HEALTH**

COVID-19

Public Health Emergency Operations Centre

Yaounde, 7 July 2020

Media Professionals;

It is a great pleasure for me to be with you in this conference room of the Public Health Emergency Operations Coordination Centre for our daily press briefing on the evolution of COVID-19 in our country.

*On behalf of the Minister of Public Health, **Dr. MANAOUDA Malachie**, I would like to welcome you here this evening.*

The day after the decision of the President of the Republic, Head of State through Decree No.: 2020/369 of 3 July 2020, to raise the retirement age of civil servants of the corps of Public Health to sixty (60) years for categories "A" and "B" civil servants and fifty-five (55) for categories "C" and "D" civil servants, we are more determined than ever in the accomplishment of our sovereign missions: ensuring the health and well-being of populations in these times of COVID-19.

In this regard, I would like to remind you of the major axes of our operational plan for the coming months:

- *Controlling the transmission of the virus (slowing it down in Regions with community transmission, containing and stopping outbreaks in other Regions);*
- *Improving case management (Reducing morbidity through earlier treatment and reducing mortality by improving the quality of management);*
- *Mitigating health and socio-economic impacts of the pandemic in everyday life.*

Mesdames et Messieurs,

S'agissant des impacts sanitaires et socio-économiques, cette pandémie de COVID 19 a clairement démontré à quel point, les crises sanitaires ont des effets directs sur les individus en termes de morbidité et de mortalité, mais aussi des effets indirects sur les familles en termes de ralentissement ou arrêt des activités quotidiennes, sources de revenus, sources de monétisation ; Sur les entreprises en termes de baisse de la productivité et d'arrêt de la production. Pour les Etats, les épidémies, les pandémies et les urgences de santé publique en général, apparaissent désormais comme une menace pour leur propre survie, au même titre que les guerres et autres actes criminels.

Plus que jamais, Sécurité, sureté et santé nous imposent les mêmes défis.

Au premier rang de ces défis, l'obligation de surveiller, de rechercher activement les cas (c'est le 1^{er} T de notre stratégie 3 «T »).

Permettez-moi ce soir de vous parler de la nécessité d'organiser cette surveillance au niveau de nos frontières terrestres, maritimes et aéroportuaires.

L'enjeu ici étant de préserver notre pays des menaces émergentes et ré émergentes liées à l'explosion des voyages et échanges internationaux.

Ainsi, dans la batterie de mesures prises par le Chef de l'Etat suite à la notification des premiers cas le 06 mars dernier, on retrouve en bonne place, la fermeture des frontières, notamment la restriction des vols internationaux.

Le retour d'expérience nous permet d'affirmer que cette mesure a permis de limiter l'importation de nouveaux cas dans notre pays, surtout à partir de nos aéroports.

Je voudrai donc au nom de M. le Ministre de la santé Publique, remercier les administrations qui y ont contribué, notamment, les Forces de maintien de l'ordre, (la Gendarmerie, les policiers), le Ministère des transports, les autorités administratives.

Comme vous pouvez le constater notre dispositif de sécurité sanitaire aux postes de santé aux frontières, notamment dans les aéroports internationaux, est désormais bien équipé en matériel médico technique et pourvu en ressources humaines bien formées. Le Gouvernement est engagé à continuer à faire monter ce dispositif en qualité et en quantité, avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers.

Mesdames et Messieurs,

C'est donc fort des résultats de ces mesures que le Gouvernement, sous la conduite du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, S.E. Joseph DION NGUTE, poursuit des réflexions avec les différentes parties prenantes, afin d'assurer la reprise progressive des activités des compagnies aériennes. Toutefois, les opérateurs de transport, devront bien sûr, se conformer au protocole de gestion adopté en respectant les consignes à l'embarquement et au débarquement des passagers, ainsi qu'au circuit sanitaire défini à l'arrivée et au départ desdits vols. Bien plus, ils devront veiller au respect des mesures barrières par les passagers, tenir et conserver les registres de passagers et autres documents nécessaires à la surveillance épidémiologique, dans le strict respect de l'éthique et de la confidentialité.

Il va de soi que tant que la pandémie continue de sévir à travers le monde, les équipes multidisciplinaires disposées aux postes de santé aux frontières doivent redoubler de vigilance. Car aujourd'hui plus que jamais, le monde apparaît comme un grand village et aujourd'hui plus que jamais, une épidémie qui naît dans un village X est un risque certain pour tous les pays voisins ou non, pour tous les continents.

Mesdames et Messieurs,

Tout en réitérant nos encouragements aux équipes composant cette ceinture de sécurité sanitaire, j'exhorte chacune et chacun à ne pas baisser les bras. Continuons de persévérer dans la stricte observance des mesures barrières édictées, à savoir :

- **Se laver régulièrement les mains avec de l'eau propre coulante et du savon ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;**
- **Se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir jetable lorsqu'on tousse ou éternue, ou utiliser le pli du coude ;**
- **Éviter tout contact étroit avec toute personne présentant des symptômes de la grippe ;**
- **Maintenir une distanciation physique d'au moins 1,5 mètres;**
- **Surtout, Restez chez vous autant que possible et ne sortez qu'en cas de nécessité. Et si vous vous rendez dans un lieu public, portez un masque.**

Protégeons-nous ! Protégeons nos enfants, Protégeons les autres !

Je vous remercie pour votre aimable attention.